



Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du mardi 23 janvier 2018

Notre président, Alain PAUCHON, ouvre la séance à 20h40. Le quorum légal est atteint, 105 présents ou représentés sur 196 propriétaires. 63 sont présents et 42 ont donné une procuration.

Après avoir présenté ses vœux, il informe que Monsieur le Maire doit venir à l'issue de ses vœux au Conseil Régional. Il demande à chaque nouveau propriétaire présent les raisons de son choix pour habiter notre résidence et la réponse est l'environnement et le cadre de vie.

Une personne se lève pour dire son mécontentement concernant la ligne de bus passant avenue de la Seigneurie. Il lui est précisé que cette question a été placée à l'ordre du jour dans les questions diverses et que cet ordre du jour doit être respecté.

<i>Nouveaux arrivants 2017</i>	
NOM	ADRESSE
M. GUNG et Mme SCHWEILZER	3, place des Anémones
M. BAILLEMONT et Mme MATHIAS DE SOUSA	1, place des Anémones
M. AZZOUZA et Mme GIRAUX	9, rue des Hortensias
M. SALCE et Mme VOILLOT	6, rue du Muguet
M. et Mme GUILLEMINOT	1, rue des Lys
M. MEYER et Mme GODET LA LOI	22, rue des Pâquerettes

I : Compte-Rendu d'activité 2017, présentation Alain PAUCHON

- Réunions du bureau : 11 réunions
- Réunions des 7 AFULS
- Réunion voisins vigilants le 20/11/2017 => système de vidéo protection
- Courrier SIARCE gazon espace vert, liste des propriétaires
- Mairie : Alain PAUCHON a eu différentes réunions en mairie. Il ajoute que la municipalité et le Maire en particulier sont à l'écoute des demandes qui émanent de notre Aful, notamment sur les sujets tels que le cirque, la réfection du chemin des Myrtilles et du parking, le bus 207, la plantation d'un verger, ligne téléphonique, fibre, déplacement et suppressions des stops.
- Containers : sondage, pétition, réunion avec la Mairie, le SIREDOM

- Gestion du site informatique et évolutions
- PLU, réunion baie vitrée à l'arrière
- Mise en place d'une brocante en juin 2018
- Journal « Le trait d'Union des Pâquerettes »
- Utilisation de pesticide
- Un repas le 29/06/2017

Monsieur BRIEZ questionne le bureau sur les mesures prises contre les chenilles processionnaires qui continuent à envahir nos espaces verts. Il attire l'attention sur le fait que les pins des espaces verts de l'Aful des Myosotis sont infestés et s'émeut que cette Aful ne prenne pas de mesures plus drastiques.

Un propriétaire réenchérit qu'il a même trouvé des chenilles dans sa maison. Alain PAUCHON constate que c'est un véritable fléau endémique. Il déplore que la prise de conscience de certains propriétaires pour faire abattre leurs pins contaminés ne soit pas suivie par d'autres. Ainsi Monsieur BLASCO, qui avait accepté de faire abattre son pin contaminé lorsque le bureau avait proposé d'organiser une campagne d'abattage, a refusé cet abattage lors du passage de l'entreprise mandatée à une période propice.

Demandes de travaux :

Alain PAUCHON fait un rappel sur les conformités et indique que le bureau est à la disposition des propriétaires pour les accompagner dans leurs démarches. Tous travaux envisagés touchant à l'aspect extérieur (porte, abri de jardin, fenêtre de toit, isolation,...) doivent obligatoirement faire l'objet d'une demande auprès du bureau qui l'examine avant de donner son autorisation.

Lors des ventes, la conformité vis-à-vis de notre règlement est vérifiée et, le cas échéant, un devis de remise en état est demandé auprès d'entreprises. Une demande de mise sous séquestre selon les devis est alors faite auprès du notaire. Si les travaux ne sont pas effectués avant la réalisation de la vente, le séquestre est alors déduit du montant de la vente.

Un propriétaire s'interroge sur les moyens obligeant les propriétaires réfractaires à se mettre en conformité. Alain PAUCHON indique qu'en cas de difficulté, il se déplace systématiquement avec un ou plusieurs membres du bureau pour rencontrer ces personnes et engager le dialogue. Un terrain d'entente est recherché accompagné d'un calendrier prévisionnel de remise en état.

Il en profite pour remercier chaleureusement les résidents de la place des Eglantines pour avoir taillé les haies, corrigé des dysfonctionnements ce qui a contribué à embellir leur maison ainsi que la place.

A contrario, un contentieux est en cours concernant un résident qui n'a pas respecté le règlement malgré les recommandations faites. Le contentieux porte sur le déplacement à l'arrière de la maison d'un abri de jardin implanté sur l'avant de la propriété. Deux courriers ont été adressés au propriétaire par notre avocat. Il lui laisse jusqu'à fin décembre 2018 dernier délai pour se mettre en conformité.

Travaux accordés au cours de l'année :

- Deux implantations de panneaux photovoltaïques.

Alain PAUCHON informe l'assemblée des curieuses méthodes employées par une entreprise qui, après avoir conclu le contrat avec leur client, leur indique qu'elle s'occupe de toutes les démarches administratives. Cette entreprise réalise les travaux sans faire aucune demande auprès du bureau et de la mairie et donc sans aucune autorisation (les travaux se font généralement dans la journée). Lorsque des voisins ou des membres du bureau s'en aperçoivent, l'entreprise fait alors la demande à posteriori, ce qui la soustrait à l'affichage légal de 1 mois et à tout recours de la part de tiers (bureau, mairie, voisins).

Pour rappel, les propriétaires sont « maître d'ouvrage » pour les travaux réalisés chez eux et, à ce titre, responsables des travaux engagés.

- Isolation thermique par l'extérieur.

- Plusieurs demandes de changement de fenêtres et portes de garage.

Une personne de l'assemblée demande des précisions sur les portes fenêtres coulissantes déjà installées lors de l'achat de la maison sans avoir eu d'autorisation. Alain PAUCHON indique que le règlement s'applique d'une part et le PLU d'autre part. Jean-Stéphane MARTIN précise que, lors des changements des fenêtres et porte- fenêtres, les impostes en pied de fenêtre doivent être conservées.

Alain PAUCHON propose que, lors de la prochaine révision du PLU de la commune, les propriétaires de l'Aful des Pâquerettes soient consultés pour recueillir leurs souhaits et propositions sur d'éventuelles évolutions de notre règlement et du PLU. Il ajoute que le PLU actuel consacre une dizaine de pages aux maisons Levitt. Il souligne que l'ensemble des Afuls doivent s'accorder pour garder une unité visuelle de la résidence. Avec la difficulté d'avoir des Afuls plus ou moins restrictives sur le contenu de leur règlement respectif.

Intervention de Monsieur le Maire :

Alain PAUCHON laisse la parole à Monsieur le Maire.

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT présente ses vœux et aborde de nombreux sujets :

- *Vidéosurveillance :*

Une résidente indique que son véhicule a été dérobé devant son domicile et que la gendarmerie n'a pas exploité la vidéo. Monsieur le Maire est surpris dans la mesure où il est régulièrement saisi pour des réquisitions portant sur la vidéosurveillance.

- *Collecte des OM et Bac Bi-flux :*

La CCVE a mis en place la REOMI afin de se conformer aux nouvelles dispositions. Pour 2018, un nouveau système de collecte a été porté à la connaissance des Menneçois. La CCVE est en charge de la collecte en porte à porte et le SIREDOM est chargé du traitement. Il y a une part fixe comprenant maintenant 6 levées par semestre et une part variable (selon le nombre de levées supplémentaires).

- *Entretien de la voirie et des trottoirs :*

Monsieur le Maire rappelle que la voirie fait l'objet de plans pluri annuels et liste les voies déjà rénovées. Pour ce qui concerne les avenues de la Seigneurie (4^{ème} tranche) et l'avenue de l'Orangerie (5^{ème} tranche), les travaux sont prévus courant 2018 incluant la reprise des trottoirs et la mise aux normes PMR.

Monsieur BUSSIERE s'adresse au Maire concernant le dos d'âne qui se situe devant sa maison et qui est au droit d'un avaloir d'eaux pluviales. Ce dernier est engorgé lors des fortes pluies, l'eau ne pouvant s'écouler à cause du dos d'âne. Monsieur BUSSIERE indique que, durant des années, il a procédé au nettoyage de l'avaloir et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir, à présent, charger les services de la ville d'effectuer le nettoyage régulier. Monsieur le Maire répond que le dos d'âne serait revu au profit d'un coussin berlinois qui libèrerait le caniveau.

- *Parking de la Verville :*

Monsieur le Maire rappelle qu'initialement le parking appartenait aux propriétaires du centre commercial et que celui-ci a été racheté au « franc symbolique » par la commune. La rénovation d'un parking a déjà été réalisée et celle du deuxième parking est prévue puisque les subventions sont utilisables jusqu'en 2019. (Budget 120 000 euros environ).

- *Stationnement sauvage :*

Madame GUILLAUMOT habitant rue des Lys déplore le stationnement anarchique devant chez elle et particulièrement d'un camion garé à cheval sur la route et sur le gazon semblant oublier que la Verville est une résidence d'habitation.

- *Circuit de la ligne de bus :*

KEOLIS a modifié la ligne de bus n° 207 ce qui a eu pour conséquence d'emprunter l'avenue de la Seigneurie et d'occasionner pour les riverains de l'avenue des nuisances sonores. Une pétition a été remise à Monsieur le Maire qui l'a communiquée à la CCVE. L'étude du trafic grâce au badgeage a révélé que la ligne était peu utilisée. La ligne reprendra son circuit initial en mars ou avril 2018. Des personnes dans l'assemblée regrettent que ce circuit soit abandonné et déplorent que des personnes éloignées de l'avenue aient signé la pétition. Monsieur BLINDERMANN ajoute qu'il serait judicieux de supprimer les poteaux d'arrêt de la ligne (avenue de la Seigneurie et place des Eglantines) car ils tombent lors de coups de vent. De plus, placés au milieu du trottoir, ils obligent les piétons à en descendre.

- *Fibre :*

Le Conseil Départemental a créé un SMO (Syndicat Mixte Ouvert) pour le développement de la fibre sur le département. Les travaux sont en cours sur la ville (des boîtes relais ont déjà été installées). Si le calendrier est tenu, la fibre sera installée fin 2018. Thierry FRANCHITTI précise que l'Aful dépend du NRA de Chevannes.

- *Compteurs LINKY :*

Un propriétaire informe l'assemblée qu'il travaille pour ENGIE et indique qu'il existe un numéro de téléphone pour joindre le service d'information LINKY. Il interroge Monsieur le Maire sur sa position vis-à-vis de l'implantation des compteurs qui font polémique. Monsieur le Maire répond qu'il n'est ni pour ni contre, que les communes qui ont porté l'affaire devant les tribunaux ont été déboutées et les frais engagés payables par le contribuable. Il voit ce compteur comme un moyen de maîtriser les consommations et de moduler les pics de demandes.

- *Piscine :*

une entreprise du groupement a fait faillite ce qui a eu pour conséquence l'arrêt du chantier. La partie désamiantage est plus importante que prévue. Le redémarrage des travaux est prévu en avril et la livraison est reportée fin 2019 avec une augmentation du budget.

- *Nouvelles constructions NEXITY/ France Pierre :*

L'inquiétude est partagée par plusieurs personnes de l'assemblée concernant la circulation actuelle et l'engorgement futur. La déviation desserte Val d'Essonne permettant de désengorger Menecy a été actée en 2008, son tracé partant derrière Chevannes, allant vers Monvrain 2 pour rejoindre le rond-point de la ZAC près de l'autoroute. Sur les 3 phases, 2 sont réalisées, reste la 3^{ème}. Le Conseil Départemental a lancé une étude de faisabilité, une étude environnementale ainsi que le remembrement des parcelles. C'est un projet coûteux. En 2020, les terrains seront achetés.

- *Points d'apport volontaire :*

Monsieur le Maire est stupéfait du comportement des habitants et de leur incivisme pour gagner 10 euros par an ! Il confirme **la pose d'une caméra avec autorisation de verbalisation** sur le point d'apport volontaire de la Verville. En effet, ce point est particulièrement touché par les dépôts d'ordures et d'encombrants en tout genre. D'autres points d'apport sont programmés dont les Myrtilles et Intermarché (déjà opérationnels).

- RER D :

Malgré les pétitions et la mobilisation des élus, le STIF a passé outre. La rupture de charge s'effectuera bien à Juvisy testé en décembre 2018 pour être opérationnel en janvier 2019. Il est promis de nouvelles rames et une augmentation des fréquences.

Monsieur le Maire prend congé. Alain PAUCHON reprend le cours de l'assemblée générale.

Le quitus est donné pour le rapport moral.

Approbation du compte-rendu de l'AG 2016.

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0

Adoption à l'unanimité.

II : Bilan financier 2017 - Budget 2018, présentation Yorick TARDIEU

Yorick TARDIEU remercie les propriétaires pour leur diligence à régler leur cotisation annuelle. De ce fait, aucune sanction financière n'a eu à être appliquée.

Les comptes de l'Aful sont à disposition des propriétaires qui le désirent. Yorick TARDIEU présente le bilan comptable et le budget.

Vote sur l'exercice 2017

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0

Adoption à l'unanimité.

Yorick TARDIEU présente le budget 2018.

- Une augmentation de 2% pour les espaces verts (actualisation prix).
- Une enveloppe budgétaire pour la ligne juridique augmentée de 350 euros.

La cotisation pour l'année 2018 est portée à 163 Euros, soit une augmentation de cotisation de 3 euros.

Vote sur le montant de la cotisation

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0

Adoption à l'unanimité.

Il est rappelé :

- que le paiement par virement est possible. A ce titre, Thierry FRANCHITTI propose que chaque propriétaire intéressé par ce type de paiement demande le RIB de l'Aful par mail.

- qu'en cas de non-règlement dans les délais impartis, deux lettres de relance sont envoyées suivies d'une mise en demeure. Dans ce cas, 30 euros de pénalité de retard sont ajoutées.

III: Composition du bureau : présentation Alain PAUCHON:

Deux membres du bureau arrivent au terme de leur mandat. Yorick TARDIEU et René DAGZAN se représentent.

VOTE pour chacun des membres

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0

Adoption à l'unanimité pour chacun des membres.

IV: Espaces Verts, présentation Marie-Christine BEUGNON

- Les travaux effectués en 2017 :

Place des Marguerites : plantation d'un massif de rosiers, élagage du pin

Place des Eglantines : plantation de 15 rosiers et d'arbustes à fleurs

Place des Anémones : élagage et ramassage des branches coupées suite à la tempête.

Un grand merci aux personnes qui se sont associées au ramassage des végétaux.

- Suivi des travaux réalisés en 2017 :

- Douze tontes
- Mise en place des pièges à chenilles par la Mairie
- Deux élagages sur les places
- Un élagage de la haie chemin des myrtilles
- Arrosage des plantations
- Trois ramassages des feuilles mortes
- Respect du cahier des charges
- Etude de la détérioration faite par les peupliers place des Eglantines

Le cahier des charges des espaces verts est consultable sur le site de L'AFUL des Pâquerettes.

- Projets d'aménagement pour 2018 :

- Place des Eglantines, abattage de 3 arbres pour 1600€. Des racines s'étendent sous la rue et soulèvent l'enrobé.
- Place des Marguerites, fin de l'aménagement du massif pour 2000€
- Espace Vert, abattage du pin pour 500€.

Pour information, les arbres abattus seront débités et laissés sur place à disposition des riverains.

- Souhais d'entretien de vos parcelles individuelles

- Mettre à niveau les hauteurs de haies, à l'arrière 2m maximum et devant 1m maximum.
- Route de Chevannes : arbres et buissons derrière vos haies. Merci de les couper.
- Champs : couper les arbres qui dépassent.
- Espace trottoir : laisser 1m de passage.
- Éradiquez les nids des chenilles processionnaires dans vos terrains.
- Abattez le ou les arbres qui « défoncent » la route, car vous êtes responsables.
-

- Propositions pour 2019

- Arrachage des prunus sur le bas du chemin des Myrtilles et remplacement éventuel par des arbres fruitiers
- Aménagement de l'arrière de la route de Chevannes si le SIARCE a terminé ses travaux
- Aménagements place des Églantines
- Aménagements place des Anémones

Un propriétaire fait remarquer que lors des travaux d'assainissement réalisés sur l'autre Aful, des pierres ont été déplacées. A présent, il n'est plus possible de passer sur l'espace vert sans avoir à les escalader. Un courrier sera adressé à la mairie pour demander de recréer le passage initial.

V : Bilan du SIARCE, présentation Laurence BLAIS

La phase 3 doit commencer en avril 2018 et se terminer en novembre 2018. Les travaux concernent notre Aful et l'Aful des Myosotis.

Force est de constater que 27 propriétaires n'ont toujours pas fait réaliser les travaux de conformité des regards individuels demandé par le SIARCE. 2 sont en attente de validation.

Une réunion d'information serait prévue en **mars 2018** (attente de confirmation) organisée par le SIARCE expliquant le phasage et le mode opératoire.

Il est proposé de formuler vos demandes sur les travaux à venir en déposant vos questions à l'adresse courriel de l'Aful afin de recenser et centraliser les questions.

Les plans des parcelles sont disponibles sur notre site des Pâquerettes.

VI : Rappel du règlement, présentation Gilles SAINT-ETIENNE



L-V : 8h-12h et 14h-19h
S : 9h-12h et 14h-19h
D et jours fériés : 10h-12h



Dans la résidence



Travaux extérieurs engendrant
une modification d'aspect
=> demande écrite au bureau



Ne pas laisser aboyer,
ramasser ses déjections,
il ne doit pas rentrer sur
les parties privatives.



Tailler vos haies pour
libérer nos trottoirs.



Faire au mieux pour les
laisser sorties un minimum
de temps et les cacher de
la rue.

Quand on demande aux nouveaux arrivants pour quelle raison ils ont acheté ici, la réponse est invariablement l'environnement et le cadre de vie. C'est pourquoi, il est aussi important de les préserver. Et c'est aussi ce qui maintient la valeur financière de nos maisons.

Les notaires préviennent chaque nouveau propriétaire que, sur une Aful, un règlement est à respecter. Tout le monde est donc informé des contraintes à prendre en compte.

Je vous en rappelle l'article 8 : par le fait de leur acquisition, les propriétaires sont, comme tels, tenus au respect de toutes les dispositions du présent règlement.

En dehors du document papier, notre règlement est aussi consultable sur le site internet de l'Aful. Il suffit de se rendre sur l'onglet « règlement ». Vous pourrez aussi y trouver le PLU de Mennecy qui, il faut le savoir, ne contient pas moins d'une dizaine de pages entièrement consacrées à nos maisons.

Avant d'envisager des travaux, nous vous engageons donc à feuilleter ces deux documents.

Voici un rappel des points principaux de notre règlement :

- Il faut faire une demande d'autorisation auprès du bureau puis de la mairie pour toute modification des extérieurs : toiture, ravalement, ouvertures (qui sont uniquement permises en façade arrière), vérandas, terrasses, panneaux solaires, piscines. Les demandes doivent être transmises au bureau au moins 1 mois avant le début des travaux.
- Pour la toiture : respect des caractéristiques et de la couleur des tuiles, des règles concernant l'installation des fenêtres de toit
- Pour le ravalement : respect des codes RAL
- Les volets et porte d'entrée doivent être de couleur différente, respecter les codes RAL, l'auvent n'est pas autorisé
- Les portes de garage sont toujours de couleur blanche
- Implantation réglementée pour les murets, les clôtures et les portillons qui doivent toujours être à claire-voie. Si un grillage est posé, à éviter en face avant, il doit être de couleur verte.
- Les abris de jardin, bûchers et barbecues maçonnés ne sont pas autorisés sur la partie avant de la propriété. Ils ne doivent pas être visibles depuis les voies publiques.
- Pas de haie formant un mur continu en face avant (la verdure doit être sous forme de bosquets) avec une hauteur maximum d'1m. Sur l'arrière, la hauteur maximum est de 2m
- Les arbres et bosquets doivent être à 1m minimum du bord de la route donc pas de verdure qui vient jusqu'à la chaussée voire qui dépasse sur la route
- Bien sûr, et pour le bien de tous, les propriétés doivent être tenues en bon état de propreté et d'entretien

VI :Gestion du site internet et fibre optique, présentation Thierry FRANCHITTI

Notre site a été indisponible 4 fois durant l'année.

Voici quelques statistiques sur le nombre de visites, les pages les plus visitées, les documents téléchargés.

Mois	Nombre de Visites	Mois	Nombre de Visites
janvier-17	355	juillet-17	183
février-17	285	août-17	224
mars-17	308	septembre-17	253
avril-17	257	octobre-17	284
mai-17	330	novembre-17	298
juin-17	353	décembre-17	212

Pages URL les plus visitées	Nombre
Page d'accueil de l'AFUL	356
Plans des Maisons	57
Composition du Bureau	16
Présentation de l'AFUL	14

Journal LE TRAIT D'UNION	12
Règlement de l'AFUL	11
Autres (du TOP 50)	310

TOP 10 des documents téléchargés	Nombre
Référé préventif du Cabinet d'avocats PARME	77
Correspondance_Couleurs (codes RAL)	69
Gestion des Espaces Verts	67
Présentation Siarce	58
PLU de Mennecey (redirection de leur site internet)	58
Règlement et Status de l'AFUL	58
Schéma Directeur d'Assainissement de Mennecey	54
SIARCE : Réhabilitation des réseaux d'assainissement des Levitt	54
Règlement de l'AFUL - PLU	54
Présentation de l'AG	50

Fibre Optique (FttH = Fiber to the Home) :

- Première réunion d'informations le 9 novembre 2017 regroupant :

- Un représentant de chaque AFUL
- Essonne Numérique, missionné par le Département
- La CCVE
- La Mairie de Mennecey
- La Société Sogetrel (leader dans les Solutions Télécoms) missionnée par le département pour le déploiement d'infrastructures « Très Haut Débit ». Le compte-rendu est disponible sur notre site internet

- Objectif :

Amener la fibre optique jusqu'à chaque PBO (Point de Branchement Optique), en principe 1 pour 6 maisons, ou elle restera en attente...

- Déroulement des opérations :

Pour ce faire, 5 SRO (Sous Répartiteur Optique) seront implantés dans ou en périphérie des quartiers Levitt. Chacun des PBO sera alimenté par ces SRO.

Les schémas sont à votre disposition sur le site.

VII : Questions diverses

- *Brocante* :

Proposition de la renouveler devant chaque maison, date à choisir avec une ou plusieurs Afuls.

Une grande majorité des présents est favorable à cette manifestation.

- *Boîtes aux lettres* :

Un courrier de la poste a été adressé à certains résidents pour leur demander de mettre leur boîte aux lettres en bordure de rue. Le permis de construire des maisons Levitt est antérieur à 1979 et il semblerait que nous ne soyons pas concernés par cette directive.

Pour autant, merci de simplifier la tâche de nos facteurs.

- Le trait d'union des Pâquerettes :

Le N° 6 est paru. Merci pour vos retours positifs.

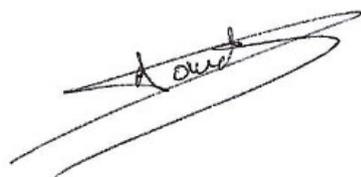
Vos suggestions concernant des sujets d'articles, vos infos pouvant intéresser tout le monde et vos photos sont les bienvenus.

Il vous est envoyé par voie électronique. Merci de communiquer votre adresse mail et de penser à la mettre à jour.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Alain PAUCHON lève la séance à 23h30.

Le Président

Alain PAUCHON



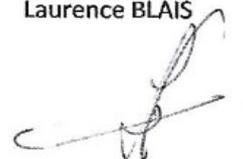
Le Trésorier

Yorick TARDIEU



La Secrétaire

Laurence BLAIS



L'ensemble de la présentation de l'AG du 23 janvier 2018 est consultable sur le site.

COTISATION 2018 : 163 €

Composition du bureau au 1^{er} février 2018 :

Alain PAUCHON 11 rue des lys - Tel : 06.11.73.86.54	Président Représentant des 7 AFULS
Gilles SAINT-ETIENNE 6 rue des lys - Tel : 06.83.50.46.20	Vice-président, en charge du règlement Adjoint aux 7 AFULS
Yorick TARDIEU 23 rue des lys - Tel : 06.84.61.60.15	Trésorier
Laurence BLAIS 6 place des Eglantines - Tel : 06.74.67.79.14	Secrétaire Représentante auprès du SIARCE
René DAGUZAN 2 rue du Muguet - Tel : 01.64.99.76.59	Trésorier adjoint Adjoint aux 7 AFULS
Thierry FRANCHITTI 24 rue des lys - Tel : 06.07.72.64.04	Responsable informatique Secrétaire adjoint
Marie- Christine BEUGNON 63 av de la seigneurie - Tel : 06.07.76.72.01	Responsable des espaces verts
Abdenour MEDDOUR 2 place des Eglantines - Tel : 06.69.05.00.36	Responsable des espaces verts adjoint Adjoint informatique
Christiane-Marie CARPENTIER 58 av de la seigneurie - Tel : 01.64.99.77.83	Responsable des démarches administratives